

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 3 septembre 2019, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

Sébastien Bélisle

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Madame Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière ainsi que Madame Valérie Fournier, adjointe à la direction et assistante-greffière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2019-200*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2019**

*Résolution no 2019-201*

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2019-202*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver les demandes suivantes :

- Randonnée du Réfléchi : Sécuriser le trajet à l'intérieur de la ville lors de la randonnée du 24 août 2019;

- Nuit des sans-abris : Prêt du foyer extérieur, de barricades (4), d'un extincteur de feu, cadenas pour foyer et système de son portatif le 18 octobre 2019;
- Maison de la famille : Prêt d'un camion de pompier pour activité familiale le 10 septembre 2019;
- Fondation Dr Jacques-Paradis : Aréna gratuit et 3 pompiers pour la sécurité au match des Anciens Canadiens le 21 septembre 2019;
- Congrès régional des Chevaliers de Colomb : Don de 100 pochettes, vignettes de stationnement et vin d'honneur (100 \$) lors du congrès le 21 septembre 2019;
- Regroupement des Proches aidants : Utilisation de la plateforme TicketAcces lors de la conférence grand public du 3 novembre 2019.

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Adoption du règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités**

*Résolution no 2019-203*

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'annexe E du règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités (n° 21-2018);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 août 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Steve Fontaine, appuyée par Renée Thiboutot ;

D'adopter le règlement décrétant la tarification portant le numéro 13-2019.

##### **4.2 Contrat de location et d'exploitation du restaurant de l'aréna Nicol Auto**

*Résolution no 2019-204*

ATTENDU qu'aucun soumissionnaire n'a répondu aux deux appels d'offres publics pour la location et l'exploitation du restaurant de l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU l'intérêt manifesté par le propriétaire du restaurant Chez Mario, M. Mario Joly;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner le contrat de location et d'exploitation du restaurant de l'aréna Nicol Auto avec Monsieur Mario Joly et ce, pour une période d'un an avec clause de renouvellement de 4 ans;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document utile et nécessaire à la présente.

##### **4.3 Nomination d'un représentant pour la construction d'un nouvel immeuble de l'Office d'habitation**

*Résolution no 2019-205*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite être représentée au sein du comité pour la construction d'un nouvel immeuble de l'Office d'habitation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De nommer Madame Mylène Joseph et Madame Renée Thiboutot à titre de représentantes au sein de ce comité;

D'autoriser Madame Mylène Joseph et Madame Renée Thiboutot à signer tous les documents requis et à prendre les décisions dans le cadre de ce projet.

#### **4.4 Suivi - Dossier recycleurs**

Le Maire informe l'assemblée sur l'évolution du dossier recycleurs. Une rencontre est prévue pour les citoyens concernés par Legault Métal, maintenant propriété d'ARCELORMITTAL. Pour ce qui est du cas AIM, on est en attente de réponses de divers ministères.

### **5. TRÉSORERIE**

#### **5.1 Liste des comptes à payer**

*Résolution no 2019-206*

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 30 août 2019, au montant de 505 529,80 \$.

### **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Nominations et contrats de travail à durée déterminée - Préposés à la patinoire**

*Résolution no 2019-207*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De retenir les services des employés Michel Chassé et Florent Larochelle, à titre de préposés à la patinoire pour un contrat d'une durée déterminée de 9 mois.

### **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### **7.1 Demande de dérogation mineure : 832, route 111 Est**

*Résolution no 2019-208*

ATTENDU QUE le propriétaire du 832, Route 111 Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction projetée d'un garage qui ne respecterait pas la marge de recul arrière minimum qui est fixée à 7,5 mètres, ainsi que la marge latérale minimum qui est de 3 mètres. Dans les deux cas, la distance demandée est de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE ce secteur, bien qu'agricole au niveau du zonage, ne comprend pas de terre agricole à proximité;

ATTENDU QUE le terrain du demandeur a une dimension qui s'apparente davantage à un terrain urbain qu'à une terre agricole;

ATTENDU QU' un refus au demandeur lui causerait un préjudice important;

ATTENDU QUE le nouveau garage ne causera aucun inconvénient au voisinage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

**7.2 Demande de dérogation mineure : 62, rue Isabelle**

*Résolution no 2019-209*

ATTENDU QUE le propriétaire du 62, rue Isabelle souhaite obtenir une dérogation mineure considérant que la marge latérale nord de sa maison est de 1,35 mètre, alors que le règlement exige 1,5 mètre dû à la présence des fenêtres, que la marge latérale nord (0,34 m) et la marge (0,49 m) de la remise ne respectent pas le 0,6 mètre à ciel ouvert prescrit dans le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE les empiètements dans les marges de recul sont mineurs;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

**7.3 Demande de dérogation mineure : 128, 12e Avenue Est**

*Résolution no 2019-210*

ATTENDU QUE le propriétaire du 128, 12<sup>e</sup> Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction d'une galerie et d'un gazebo qui ne respecteraient pas la marge de recul latérale minimum de 1,5 mètre du côté est. Le gazebo se trouverait à une distance de 1,19 mètre et la galerie à 0,89 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU QUE ces empiètements dans les marges de recul sont mineurs et ne causent aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

**7.4 Demande de dérogation mineure : 54, 7e Avenue Ouest**

*Résolution no 2019-211*

ATTENDU QUE le propriétaire du 57, 7<sup>e</sup> Avenue Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure en raison de la profondeur du lot, qui est inférieure à la profondeur minimum exigée (27,43 mètres au lieu de 30,48 mètres);

ATTENDU QUE deux remises ne respectent pas la marge latérale ouest (0,0 et 0,16 mètre au lieu de 0,6 mètre), et qu'une de ces deux remises ne respecte pas non plus la marge de recul arrière (0,18 mètre au lieu de 0,6);

ATTENDU QUE le terrain a été cadastré dans les années 80 et que plusieurs lots de ce secteur ont une profondeur comparable;

ATTENDU QUE les remises sont en places depuis de nombreuses années et qu'elles n'ont jamais fait l'objet de plaintes ou causé d'inconvénient;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

**7.5 Demande pour une nouvelle enseigne secteur PIIA : 81, 5e Avenue Est**

*Résolution no 2019-212*

ATTENDU le nouveau plan qui illustre un projet d'enseigne totalement conforme aux critères du règlement sur les PIIA pour une nouvelle enseigne chez Royal Lepage, situé au 81, 5<sup>e</sup> Avenue Est;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande.

**7.6 Demande pour secteur PIIA : Nouvelle maison sur la rue Gabriel Aubé**

*Résolution no 2019-213*

ATTENDU QUE les plans proposés par le propriétaire d'une nouvelle maison sur le terrain 21 de la rue Gabriel Aubé sont conformes aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'autoriser cette demande.

**7.7 Rapport des permis de construction/rénovation**

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois d'août 2019. Ceux-ci sont au nombre de 40 pour des travaux d'une valeur de 943 500 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 1 827 \$.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Nettoyage réseau d'égout sanitaire et pluvial 2019**

*Résolution no 2019-214*

ATTENDU la publication d'un appel d'offres pour le nettoyage du réseau d'égout sanitaire et pluvial pour l'année 2019;

ATTENDU QUE deux soumissions conformes ont été reçues, soit :

VEOLIA	29 780,06 \$ tx incl.
AMNOR INDUSTRIES	29 401,33 \$ tx incl.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'octroyer le mandat au soumissionnaire le plus bas, soit Amnor Industries pour un montant de 29 401,33 \$ taxes incluses;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## **8.2 Asphaltage périmètre urbain 2019**

*Résolution no 2019-215*

ATTENDU la publication d'un appel d'offres pour l'asphaltage à la Ville de La Sarre 2019;

ATTENDU QU'une seule offre a été faite, soit Asphaltage Théo Paquet pour un montant de 37 349,63 \$ (365 \$/t).

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'octroyer le mandat au soumissionnaire Asphaltage Théo Paquet pour le montant de 37 349,63 \$ (365 \$/t).

D'autoriser le directeur des travaux publics, Richard Michaud, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

## **8.3 Demande d'aide financière - Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable**

*Résolution no 2019-216*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de La Sarre autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE Madame Valérie Schoeneich soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP);

QUE dans le cadre de l'étude de l'Analyse de la vulnérabilité des puits de la Ville de La Sarre, selon l'offre N/Réf. : PR19-238, au montant de 10 800,00 \$ (taxes en sus) le mandat de procéder à l'analyse de la vulnérabilité des puits a été donné à AKIFER.

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Le Grand défi Pierre Lavoie - La Grande marche**

*Résolution no 2019-217*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'autoriser la tenue de l'activité La Grande marche, Le Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu, le dimanche 20 octobre 2019 départ du Participarc vers le sentier multifonctionnel.

## 12. AFFAIRES NOUVELLES

### 12.1 Invitations : Inauguration hôtel de ville et Semaine des générations

Dans le cadre de la Semaine culturelle des générations, le mardi 24 septembre 2019, aura lieu une journée portes ouvertes à l'hôtel de ville, de 13 h à 17 h suivie de l'inauguration officielle. Une invitation est lancée à toute la population.

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jacques Chabot félicite le personnel de la Ville de La Sarre pour les belles fleurs dans la ville cet été.

Monsieur Yves Cossette demande des précisions sur le dossier recycleurs.

Monsieur Guy Lapointe s'informe sur les travaux prévus dans le rang 10. On lui demande de communiquer avec M. Richard Michaud, directeur des travaux publics. Il suggère aussi de nommer les rangs comme les rues urbaines, plutôt qu'avec des numéros.

Madame Micheline Audet nous informe sur une problématique vécue à cause du nom de sa rue. En effet, une erreur est survenue lors de l'inscription de certaines rues à la Commission de toponymie, et une demande de correction a été faite. Le problème sera donc résolu prochainement. De plus, Mme Audet nous signale une erreur sur la signalisation de rue, il est inscrit « rue Carignan » au lieu de « avenue Carignan ».

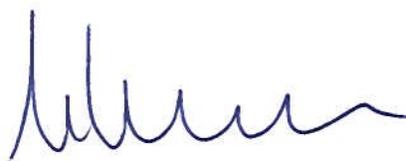
Monsieur Lucien Richard affirme que la SPCA a de la difficulté à faire respecter la réglementation sur les chiens dangereux. Mme D'Amours l'invite à venir la rencontrer pour en discuter.

Monsieur Michel Charron demande des informations relativement aux zones inondables.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier s'informe sur le développement du parc Industriel et sur quelques déboursés de la liste des comptes.



Yves Dubé  
Maire



Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière